

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE « MOULOU D MAMMERI » DE TIZI-OUZOU**

**SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE COMPTABLE ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL**



L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Dix (10) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Comptable Administratif Principal**, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 956 du 04/05/2023.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

<b>Monsieur BOUDA Ahmed,</b>	<b>Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)</b>
<b>Monsieur MAMERI Larbi,</b>	<b>Chef du centre ( membre )</b>
<b>Madame SDRIS Louiza,</b>	<b>correctrice ( membre )</b>
<b>Madame AMARI Taous,</b>	<b>correctrice ( membre )</b>

**Le Jury après :**

- Confirmation de la publicité de la décision N° 956 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Comptable Administratif Principal**, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Institut National Supérieur de Formation Professionnelle Tizi-Ouzou 2) ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert) ;

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

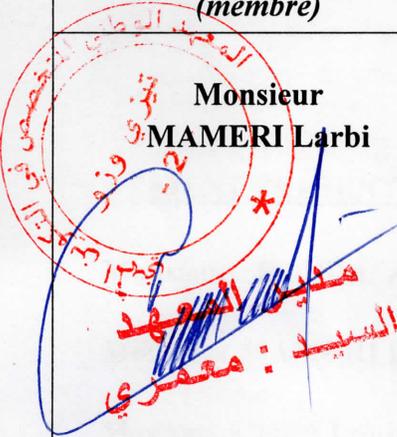
1-KAOUJET Mira 13,50

-Liste d'attente par ordre de mérite:

- NEANT

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
 <p>Monsieur MAMERI Larbi</p>	<p>Madame SDRIS Louiza</p> 	<p>Madame AMARI Taous</p> 	 <p>Monsieur BOUDA Ahmed</p> <p>مولود معمري بيودة احمد</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.